

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## VOLET 2. IDENTIFICATION DES PAYSAGES VISIBLE ET SYMBOLIQUE

Le présent inventaire des paysages visible et symbolique consiste à colliger les éléments d'information pertinents concernant les paysages de la zone à l'étude afin d'assurer l'intégration optimale de tout développement potentiel dans ce secteur.

Les composantes du paysage visible inventoriées correspondent aux éléments particuliers du paysage, tels les lieux ou zones d'attrait visuel, les points de repère visuel, les lieux ou zones d'observation stratégique, les vues d'intérêt panoramique significatives, la configuration et la composition de ces vues d'intérêt panoramique. (Le Groupe Viau inc., 1992).

Les composantes du paysage symbolique inventoriées correspondent à toute caractéristique des paysages concret et visible auxquelles ont été attribuées un sens particulier. (Le Groupe Viau inc., 1992).

Les zones suivantes correspondent aux paysages valorisés dans le secteur à l'étude. (voir la figure des sensibilités des paysages)



Photo 2.1

### Photo 2.1

Vues ponctuelles à travers le boisé au centre d'interprétation du fort de La Martinière, sur le tracé du fleuve, l'île d'Orléans et de Québec.

Source: M. Rochefort

### Photo 2.2

Vue panoramique très ouverte sur l'aval de l'estuaire depuis le fort d'en bas de la Pointe-de-La-Martinière.

Source: M. Rochefort

### Photo 2.3

Lieu d'observation stratégique depuis le secteur de villégiature sur la grève du fleuve. La proximité de l'eau est l'attrait principal qui incite les gens à s'y installer.

Source: M. Rochefort



Photo 2.2



Photo 2.3

# ÉTUDE DU PAYSAGE

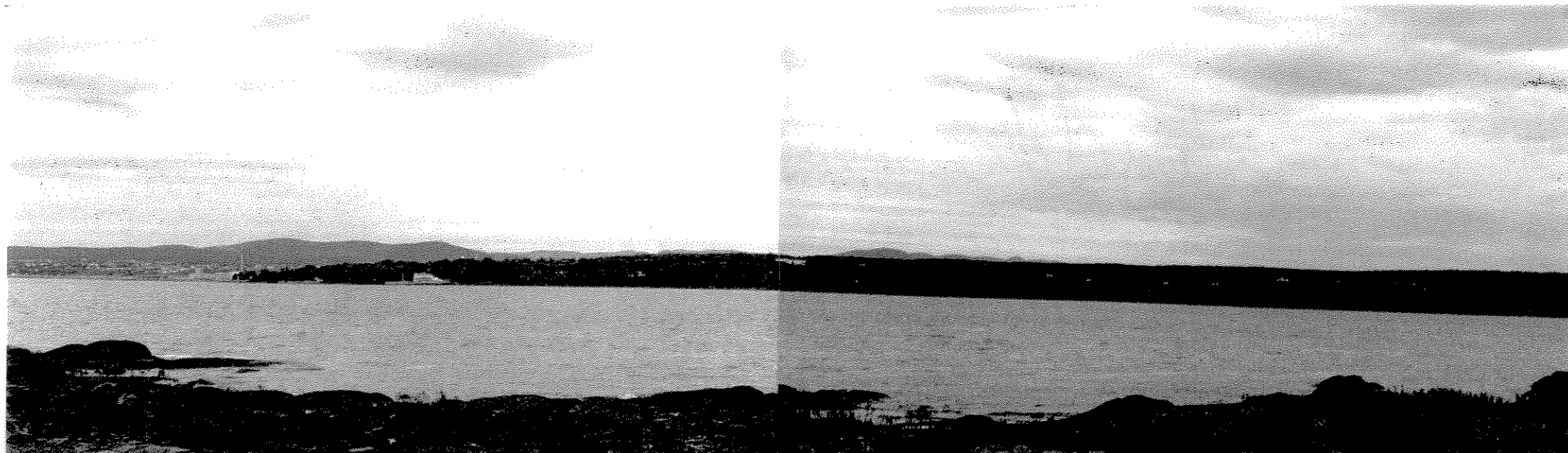


Photo 2.4

## Photo 2.4

Vue d'intérêt panoramique illimitée depuis la rive du fleuve. La proximité de l'île d'Orléans permet de distinguer l'auberge la Goéliche ainsi que le foyer de la Charité.

Source: M. Rochefort

## Photo 2.5

Lieu d'observation stratégique permettant un équilibre visuel lors de la contemplation grâce à l'horizon bien défini par les montagnes ondulées des Laurentides. Les vues panoramiques sont en mouvement continu grâce aux multiples détails rythmés à travers des quatre plans de vision: paysage agreste en contrebas, paysage fluvial empreint d'insularité, paysage urbanisé contrastant avec le paysage montagneux en fond de scène.

Source: G. Cadrin



Photo 2.5

# ÉTUDE DU PAYSAGE

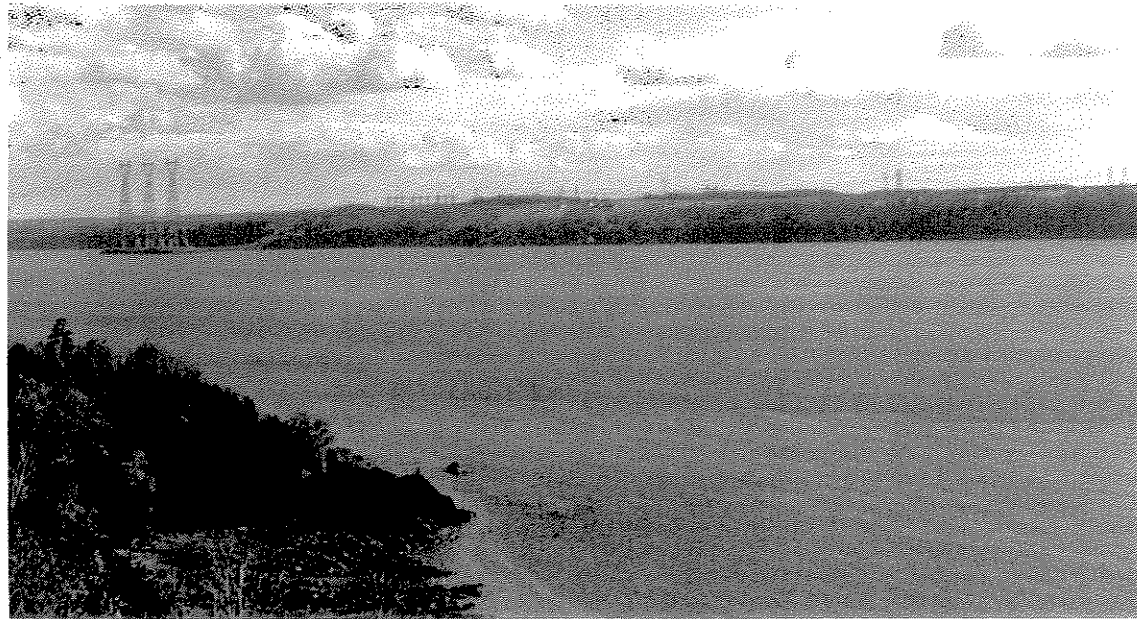


Photo 2.6

## Photo 2.6

Promontoire naturel situé à l'extrémité de la rue des Chênes sud, à Sainte-Pétronille, offrant une vue panoramique sur l'extrémité est (Beaumont) de la zone à l'étude.

Source: M-M. Parent

## Photo 2.7

L'île d'Orléans regorge de lieux d'observation stratégique offrant la Rive-Sud en spectacle. C'est connu, l'implantation d'infrastructures imposantes modifie grandement l'intégrité des paysages. Plusieurs résidants, touristes et autres usagers des routes 368 et 138 sont à même de constater une telle dégradation due à l'implantation de la ligne de transport d'énergie transfluviale à haute tension visible de ces routes. Ainsi les transformations paysagères sur la Rive-Sud impliquent visuellement aussi, des observateurs autres que lévisiens.

Source: M-M. Parent

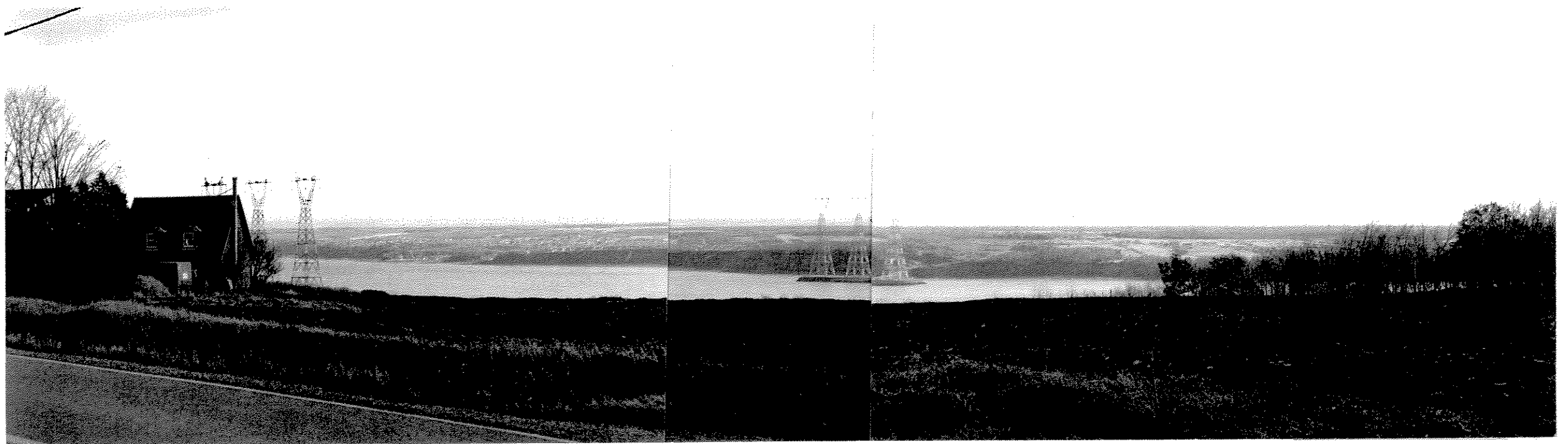


Photo 2.7

# ÉTUDE DU PAYSAGE



Photo 2.8

**Photo 2.8**

Lieu d'observation stratégique, en bordure de la route 132, caractérisé par un relief en terrasse vers le fleuve et déterminé par un paysage bucolique et patrimonial. Une telle structuration du paysage permet des vues d'intérêt panoramique illimitées sur le paysage régional.

Source: M. Rochefort

**Photo 2.9**

Vue d'intérêt panoramique en bordure de la route 132, offrant en spectacle un gisement naturel et culturel qu'est la maison Guay-Irving dans un décor champêtre de la vallée du Saint-Laurent.

Source: M. Rochefort

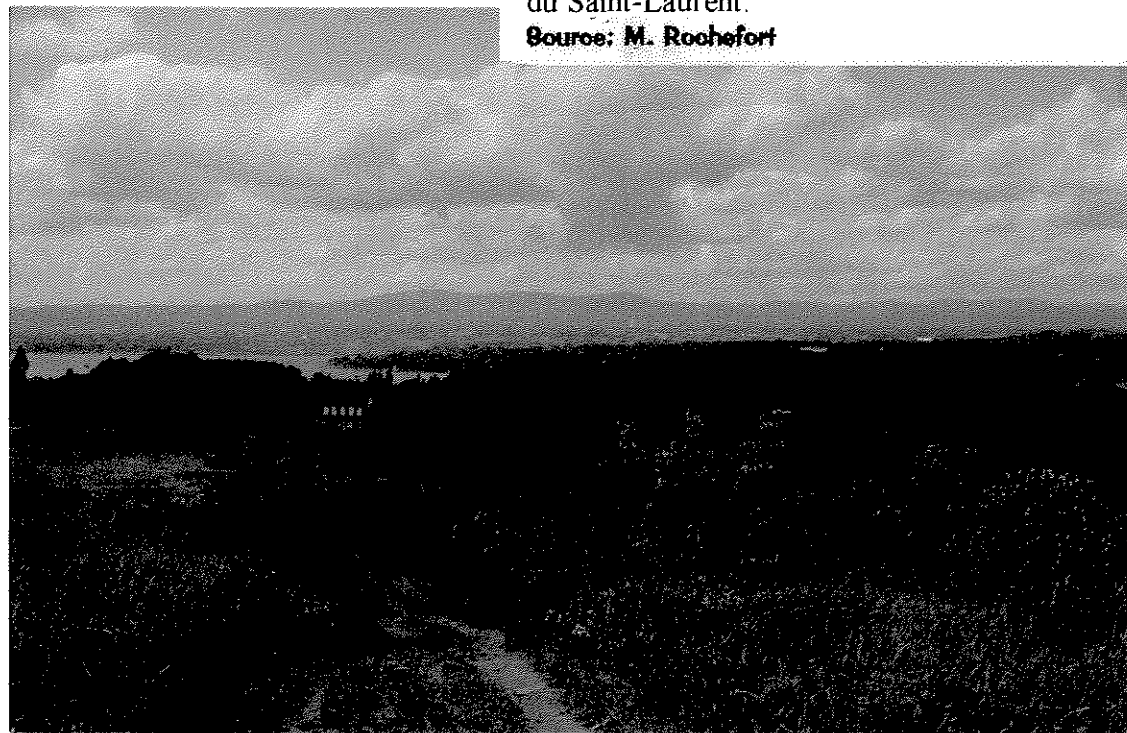


Photo 2.9

**TABLEAU: INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU**

VOCATION	PAYSAGE VISIBLE ET SYMBOLIQUE	INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU	RESSOURCE -PAYSAGE	RÉF. PHOTOS
RÉCRÉO-TOURISTIQUE	2.1 Fleuve Saint-Laurent	Un grand nombre de vacanciers et plaisanciers utilisent le fleuve pour leurs loisirs: * Société du port de Québec (1992): 37 388 croisiéristes océaniques 3 843 croisiéristes fluviaux * Association québécoise de l'industrie du nautisme (1993) Marinas de la région: 1 150 places utilisées 3 000 usagers environ. * Un grand nombre d'usagers occasionnels s'ajoutent à cette liste (adeptes de la voile, véliplanchistes, pêcheurs, canotiers).	Observation	2.4
	2.2 Parc régional: Espace boisé de la pointe	Un changement de zonage (1992) démontre la volonté régionale d'offrir à la population un minimum d'accès au fleuve. Depuis longtemps, le GIRAM insiste pour que la totalité du boisé soit incluse dans ce parc. Récemment (1991), la municipalité a procédé à l'acquisition de terrain pour le développement de ce futur parc régional sans toutefois se porter acquéreur de la pointe et du fort.	Observation & préservation	1.18
	2.3 Terrain de camping	Un terrain qui, jouissant de la morphologie en terrasse des basses-terres du Saint-Laurent, constitue un promontoire naturel ouvert vers le fleuve.	Observation	
VILLÉGIA-TURE	2.4 Grève Guilmour	À l'ère de la "chalétisation", ce secteur fut grandement convoité. Les intentions d'industrialisation ont limité cette pratique ainsi que d'autre développement, pour un certain temps. Malgré qu'il s'agisse d'une zone inondable, le zonage municipal prévoit son urbanisation par l'habitation de moyenne densité dans la partie ouest et à faible densité dans la partie est.	Observation	
	2.5 Pointe-de-La Martinière (secteur des chalets)	Un développement de chalets dont la proximité avec la grève sous-tend l'intérêt marqué de la population à s'approprier une portion de ce paysage fluvial, un des principaux critères de sélection guidant le choix d'un site étant l'accès au fleuve.	Observation	2.3

# ÉTUDE DU PAYSAGE

VOCATION	PAYSAGE VISIBLE ET SYMBOLIQUE	INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU	RESSOURCE -PAYSAGE	RÉF. PHOTOS
(suite VILLÉ-GIATURE)	2.6 Place-de-La-Martinière, de l'Anse et de la pointe	Quoique regroupant un grand nombre de chalets, les restrictions au développement résidentiel ont limité, sans l'éliminer, l'artificialisation de la rive. Les ouvertures visuelles sur le fleuve y sont importantes mais le caractère privé en minimise l'accès. Un phénomène qui risque d'augmenter étant donné les modifications récentes des usages et normes d'implantation régissant le secteur de la pointe; modifications d'ailleurs contestées lors d'une assemblée publique de consultation par le GIRAM. Le projet de règlement quant aux normes d'implantation consiste à diminuer les exigences en ce qui a trait à la marge de recul et au pourcentage de la cour arrière, à augmenter la hauteur autorisée par un bâtiment principal et à supprimer la limite maximale de superficie de plancher. Bref, de permettre la construction de résidences unifamiliales.	Observation	1.14
CULTURELLE ET PATRIMONIALE	2.7 Fort n° 2 de la Pointe-de-La-Martinière	Devenu un centre d'interprétation, ce témoin du passé militaire de la Rive-Sud est essentiel à la compréhension du système de défense de Québec au XX <sup>e</sup> siècle. Même si la mise en place de ces infrastructures pour la défense navale date du début du siècle, l'histoire relate l'importance de tels degrés d'accessibilité visuelle stratégique sur le fleuve tant pour les Amérindiens que pour les premiers colons.	Observation & préservation	2.1
	2.8 Fort de la pointe	En complément au Fort n° 2, la présence d'une redoute sur la pointe même illustre l'importance stratégique de cet emplacement. Sa grande ouverture sur le fleuve, jadis essentielle pour voir venir l'ennemi, constitue aujourd'hui un potentiel d'attrait panoramique à valeur supérieure. Pour ces raisons, le GIRAM considère indispensable et de bon augure l'intégration de ce terrain au futur parc régional.	Observation	2.2

TABLEAU: INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU (suite)

VOCATION	PAYSAGE VISIBLE ET SYMBOLIQUE	INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU	RESSOURCE -PAYSAGE	RÉF. PHOTOS
(suite CULTURELLE ET PATRIMONIALE)	2.9 Pointe-de-la-Martinière	Point de départ du peuplement euro-canadien sur la Rive-Sud de Québec, cette portion du territoire lévisien présente un ensemble patrimonial d'intérêt. La morphologie du paysage, l'architecture ancestrale et la toponymie associée à ce secteur découlent des étapes successives de l'évolution de ce territoire qui est étroitement liée à quelques-uns des épisodes les plus intéressants de l'histoire de l'Amérique du Nord, tels que relatés par Yvan Roy (1985). Un héritage architectural particulièrement lisible dû à la concentration exceptionnelle de bâtiments situés dans l'axe du ruisseau et jouissant d'un cadre paysager incomparable. Citons en exemple, la maison Guay-Irving qui a été retenue par les photographes Mia & Klaus, dans leur ouvrage: " <u>Le Saint-Laurent</u> ".	Observation	2.8 2.9
	2.10 Boulevard de la Rive-Sud et la rue Saint-Joseph	Ayant constitué un axe routier de grande importance au XVIII <sup>e</sup> siècle, on y retrouve, outre les bâtiments mentionnés précédemment, plusieurs éléments d'intérêt architectural et historique présentant un certain attrait visuel. Ce qui est vrai également pour la rue Turgeon située à la limite sud-est du secteur à l'étude. Le circuit offre des ouvertures variables sur le fleuve et l'île d'Orléans. Le ministère des Transports évalue la circulation à environ 4 000 usagers par jour sur une base annuelle.	Observation	1.6 à 1.11
	2.11 Ville-Guay	Érigée en 1906, l'école Sainte-Famille, longtemps connue sous le nom d'Institut Monseigneur Guay, possède un long passé religieux. De par sa facture même et son histoire, nul doute qu'elle constitue un patrimoine architectural et culturel d'intérêt pour la population. Son emplacement de choix (boisés matures, vues panoramiques, etc) apprécié de ces quelques 150 occupants actuels, risque de grandes perturbations advenant la réalisation d'un complexe industrialoportuaire et des infrastructures nécessaires à son opération.	Observation & préservation	

**TABLEAU: INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS  
DU MILIEU (suite)**

VOCATION	PAYSAGE VISIBLE ET SYMBOLIQUE	INDICATEURS DES VALEURS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU	RESSOURCE -PAYSAGE	RÉF. PHOTOS
AGRICOLE	2.12 Pointe-de-La- Martinière	En plus de témoigner de la colonisation de la Rive-Sud, soit l'alignement de grandes terres le long du fleuve, il s'agit là de la plus ancienne terre en culture sur la rive droite du fleuve. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le zonage industriel instauré par la municipalité en 1962 a contribué à préserver cette ressource. La Loi sur la protection du territoire agricole adoptée en 1978 a par la suite favorisé la sauvegarde de ce paysage.	Observation & préservation	1.1 1.5 1.19
	2.13 Ville-Guay	La présence de plusieurs fermes et boisés d'intérêt participant à former un paysage agreste avec ouverture visuelle sur le fleuve est en partie attribuable à cette même loi.	Observation & préservation	1.6 à 1.8 2.5
	2.14 Grève	Vestiges de lisse de pêche à l'anguille présents sur la grève à divers endroits dans la zone à l'étude, évoquant la pêche traditionnelle dans le fleuve.	Préservation	1.12
RÉSIDENTIELLE	2.15 Îlots d'habitations	La présence d'îlots d'habitations à l'intérieur de la zone à l'étude démontre l'intérêt d'occuper les lieux pour sa très grande qualité de vie. Notons entre autre, le secteur de la Pointe-de-La-Martinière, la rue Turgeon, l'îlot à l'est de la ferme Bégin et des enclaves (le domaine des Pêches, à l'état de projet et la rue Vitrée à Beaumont) à travers la trame rurale traditionnelle.	Observation	1.18 1.20

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## VOLET 3. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES PAYSAGES

L'analyse de la sensibilité des paysages correspond à évaluer le degré de sensibilité des unités de paysage en regard de la capacité d'absorption du paysage et de la valeur qui lui est accordée. Cette évaluation permet de classer les paysages sensibles en fonction de leur plus ou moins forte opposition à l'implantation de projets de développement. (Voir la figure: sensibilité des paysages).

### 3.1 LA CAPACITÉ D'ABSORPTION

La capacité d'absorption s'évalue selon la capacité intrinsèque d'une unité de paysage à dissimuler les composantes d'équipements. Les paramètres ainsi que leurs indices permettant d'évaluer l'absorption sont:

**le degré de couverture végétale:** la densité (faible, moyenne et forte) et la hauteur, (friche, jeune boisé et boisé mature).

**le degré de pente:** plat, onduleux et montagneux.

**l'utilisation du sol:** la densité (faible, moyenne et forte), la hauteur (basse, moyenne et élevée) et la complexité (faible, moyenne et forte).

### 3.2 LA VALEUR

La valeur d'un paysage est liée à son utilité, soit: touristique, récréative, institutionnelle, agricole, urbaine et industrielle, **aux préoccupations du milieu, à la présence de vues d'intérêt et à sa qualité.**

La pondération de la valeur liée à son utilité s'effectue à partir des indices suivants:

milieu urbain	vocation (douce ou dure)	milieu rural
Fonction résidentielle Fonction récréative	Valeur douce	Fonction récréative Fonction touristique
Fonction touristique Fonction institutionnelle	Valeur moyenne	Fonction agricole Fonction institutionnelle
Fonction commerciale Fonction industrielle	Valeur dure	Fonction résidentielle Fonction industrielle

La valeur attribuée est estimée selon les indices suivants:

**la mise-en-scène:** le nombre de sites (forte, moyenne et faible) et la structure (forte, moyenne et faible).

**l'histoire:** le nombre de sites (forte, moyenne et faible) et l'importance (forte, moyenne et faible).

**le symbolisme:** le nombre de sites (forte, moyenne et faible) et l'importance (forte, moyenne et faible).

La qualité du paysage s'évalue en fonction de l'harmonie et l'intégrité du paysage.

L'analyse des sensibilités du paysage est résumée à l'intérieur du tableau: Degré de sensibilité des paysages et les unités de paysage ayant un degré de sensibilité fort sont cartographiées sur la figure: Sensibilités des paysages.

**TABLEAU: SENSIBILITÉS DES PAYSAGES**

UNITÉ	CAPACITÉ D'ABSORPTION	VALEUR ACCORDÉE	DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
-------	-----------------------	-----------------	----------------------

#### Unités de paysage à caractère riverain

1.1.1	MOYENNE: Végétation: moyenne et mature. Utilisation: faible. Relief: accentué (forte).	FORTE: Zone de conservation. Gisement naturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité fortes.	FORTE
1.1.2	MOYENNE: Végétation: moyenne et mature. Utilisation: faible. Relief: accentué (forte)	FORTE: Zone de conservation. Gisement naturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité fortes.	FORTE

#### Unités de paysage à caractère forestier

1.2.1	MOYENNE: Végétation: forte et mature. Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne).	MOYENNE: Fonction résidentielle. Gisement naturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité fortes.	MOYENNE
1.2.2	MOYENNE: Végétation: forte et mature. Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne).	FORTE: Zone de conservation. Gisement naturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité fortes.	FORTE

# ÉTUDE DU PAYSAGE

UNITÉ	CAPACITÉ D'ABSORPTION	VALEUR ACCORDÉE	DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
-------	-----------------------	-----------------	----------------------

Unités de paysage à caractère agricole			
1.3.1	FAIBLE: Végétation: faible et friche (faible). Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne).	FORTE: Fonction mixte (résidentielle et commerciale). Vues d'intérêt. Gisements naturel et culturel (sites historiques). Harmonie et intégrité du paysage fortes.	FORTE
1.3.2	MOYENNE: Végétation: moyenne et jeune. Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne)	MOYENNE: Fonction résidentielle. Vues d'intérêt. Gisements naturel et culturel. Harmonie et intégrité du paysage moyennes.	MOYENNE
1.3.3	FAIBLE: Végétation: faible et en friche (faible). Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne).	FORTE: Fonction résidentielle. Gisement culturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité au paysage fortes.	FORTE
1.3.4	FAIBLE: Végétation: faible et en friche (faible) Utilisation: faible. Relief: plat (faible).	FAIBLE: Fonction industrielle. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité du paysage fortes.	FAIBLE

Unités de paysage à caractère anthropique			
1.4.1	MOYENNE: Végétation: faible. Utilisation: moyenne. Relief: terrasse (moyenne)	MOYENNE: Fonction touristique. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité au paysage moyennes.	MOYENNE
1.4.2	MOYENNE: Végétation: faible. Utilisation: forte. Relief: terrasse (moyenne).	FAIBLE: Fonction résidentielle. Intégrité et harmonie au paysage faibles.	FAIBLE
1.4.3	MOYENNE: Végétation: moyenne et en friche(faible). Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne).	MOYENNE: Fonction résidentielle. Vues d'intérêt. Gisements naturel et culturel. Harmonie et intégrité du paysage moyennes.	MOYENNE

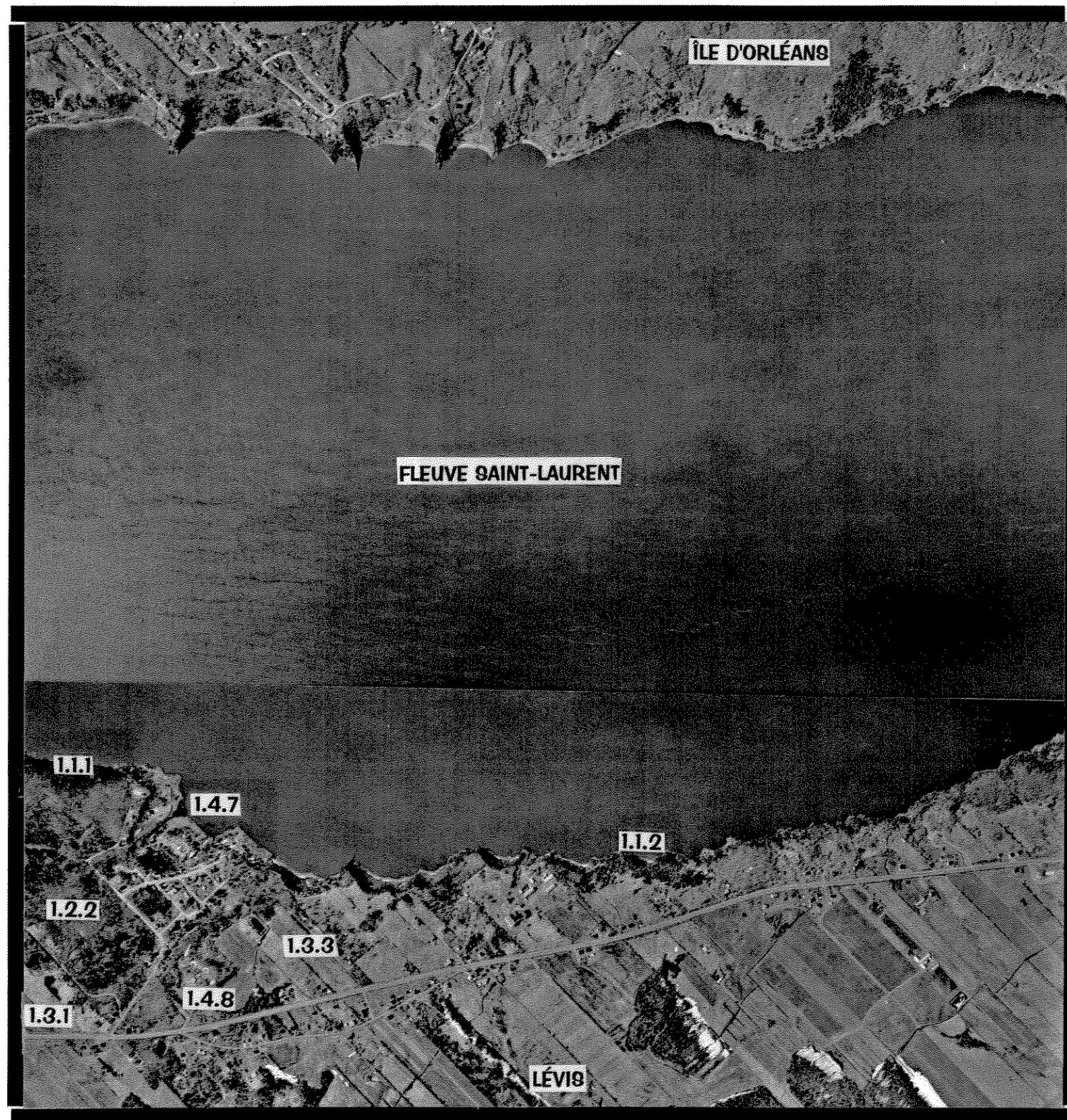
TABLEAU: SENSIBILITÉS DES PAYSAGES (suite)

UNITÉ	CAPACITÉ D'ABSORPTION	VALEUR ACCORDÉE	DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
-------	-----------------------	-----------------	----------------------

Unités de paysage à caractère anthropique (suite)			
1.4.4 & 1.4.5	FAIBLE: Végétation: faible. Utilisation: moyenne. Relief: plat (faible).	FAIBLE: Fonction commerciale. Harmonie et intégrité faibles.	FAIBLE
1.4.6	MOYENNE: Végétation: moyenne. Utilisation: moyenne. Relief: terrasse (moyenne).	MOYENNE: Fonction résidentielle. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité moyennes.	MOYENNE
1.4.7	MOYENNE: Végétation: faible. Utilisation: Moyenne. Relief: terrasse (moyenne).	FORTE: Fonction résidentielle (unifamiliale et secondaire). Gisement naturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité au paysage moyennes. Vues panoramiques à partir de la pointe.	FORTE
1.4.8	FAIBLE: Végétation: faible. Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne).	FORTE: Fonction touristique. Gisements culturel et naturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité fortes.	FORTE
1.4.9	MOYENNE: Végétation: faible. Utilisation: moyenne. Relief: terrasse (moyenne).	MOYENNE: Fonction institutionnelle. Gisement culturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité fortes.	MOYENNE
1.4.10	MOYENNE: Végétation: moyenne. Utilisation: faible. Relief: terrasse (moyenne).	MOYENNE: Fonction agricole. Gisements naturel et culturel. Vues d'intérêt. Harmonie et intégrité fortes.	MOYENNE



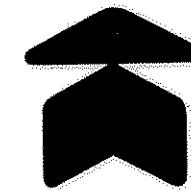
# ÉTUDE DU PAYSAGE



## ÉTUDE DU PAYSAGE: SECTEUR POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE / VILLE-GUAY (Ville de Lévis)

Figure: Sensibilité des paysages  
1:15 000

Source: MER, 2 mai 1993, 1:15 000,  
HM093-103-277 et HM093-104-006



1.X.X UNITÉ DE PAYSAGE  
SENSIBLE

GIRAM  
Mars 1994

Consultantes:  
Marie-Michèle Parent  
& Martine Rochefort

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## VOLET 4. PROPOSITION DE MOYENS D'ACTION À PRIVILÉGIER EN FONCTION DES ZONES D'ENJEUX

Les zones d'enjeux s'inscrivent à l'intérieur d'unité de paysage significative caractérisée par un degré de sensibilité de fort à moyen. Dans le cadre de la présente étude, les zones représentant des enjeux face aux développements potentiels sont principalement les milieux caractérisés par un degré d'accessibilité visuelle élevé et utilisés à des fins de villégiature et d'écotourisme, des vocations orientées sur l'appréciation des paysages.

Les moyens d'action à privilégier en fonction des zones d'enjeux ont été identifiés à partir des développements potentiels retenus dans le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Desjardins, ainsi que dans le plan d'urbanisme de la Ville de Lévis. Toutefois, ses moyens d'action se veulent des concepts-intégrateurs de la ressource-paysage à considérer et à évaluer lors de propositions concrètes d'aménagement, à l'intérieur des zones d'enjeux concernées.

Le littoral couvrant une grande superficie du secteur à l'étude, il convient de préciser que l'enquête présentement en cours en ce qui a trait à la limite naturelle des hautes eaux sur la Côte-de-Beaupré, menée par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), constituera un précédent pour la détermination de la limite de la rive fluviale et la protection de l'intégrité du milieu riverain. Le verdict de ce litige pourra servir de référence advenant que le projet de quai en eaux profondes et d'infrastructures connexes refassent surface dans le secteur de Ville-Guay à Lévis.

### Photo 4.1

Maison ancestrale Guay-Irving. Maison néo-classique bien inscrite dans la tradition française, très représentative du mode de construction rurale ancestrale côte du Sud (v. 1790).

Source: O. Cadrin

### Photo 4.2

La présence d'une redoute sur la pointe même illustre l'importance stratégique de cet emplacement. Sa grande ouverture sur le fleuve, jadis essentielle pour voir venir l'ennemi, constitue aujourd'hui un potentiel d'attrait panoramique à valeur supérieure.

Source: P. Lahoud, ministère de la Culture



Photo 4.1 Gisement culturel à restaurer; voir zone d'enjeux 4.1



Photo 4.2 Gisement naturel et culturel à mettre en valeur; voir zone d'enjeux 4.3.

# ÉTUDE DU PAYSAGE

DÉVELOPPEMENT POTENTIEL	ATTRIBUTS DU PAYSAGE	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS D'ACTION À PRIVILÉGIER	REF. UNITÉS DE PAYSAGE
-------------------------	----------------------	-----------------------	-------------------------------	------------------------

## ZONE D'ENJEUX: Pointe-de-La-Martinière

4.1 Expansion résidentielle avec P.A.E.	Visibilité & lisibilité	Assurer la préservation des vues d'intérêt, des attraits du paysage et du patrimoine bâti.	Définir de nouveaux modes de lotissement et d'implantation en tirant avantage de la topographie vallonnée. Concevoir des mesures de protection du paysage et assurer la meilleure intégration au paysage en évitant, le plus possible, les implantations dans les espaces visuellement accessibles à partir de la route panoramique. Assurer dans les plus brefs délais, la protection et la mise en valeur de la maison Guay-Irving.	1.3.1 1.4.3
4.2 Voie ferrée	Visibilité & lisibilité	Éviter les incompatibilités d'usages.	Effectuer une analyse d'impacts sonores et visuels lors d'une éventuelle étude de faisabilité.	1.3.1 1.4.3
4.3 Parc régional	Visibilité & lisibilité	Conserver et améliorer la qualité visuelle actuelle du boisé.	Prévoir les mesures nécessaires afin que les aménagements reliés au parc ou contigus ne perturbent le milieu et détériorent le boisé. Intégrer au parc régional la pointe même de La-Martinière afin d'offrir au public un élément historique (fort) et un panorama exceptionnel vers l'aval du fleuve.	1.1.1 1.2.1 1.2.2. 1.3.2
4.4 Axe commercial	Visibilité & lisibilité	Assurer l'intégrité patrimoniale et paysagère.	Concentrer tout développement commercial dans la zone de l'intersection route Lallemand/Saint-Joseph/boulevard de la Rive-Sud.	1.4.5

TABLEAU: PROPOSITION DE MOYENS D'ACTION À PRIVILÉGIER EN FONCTION DES ZONES D'ENJEUX

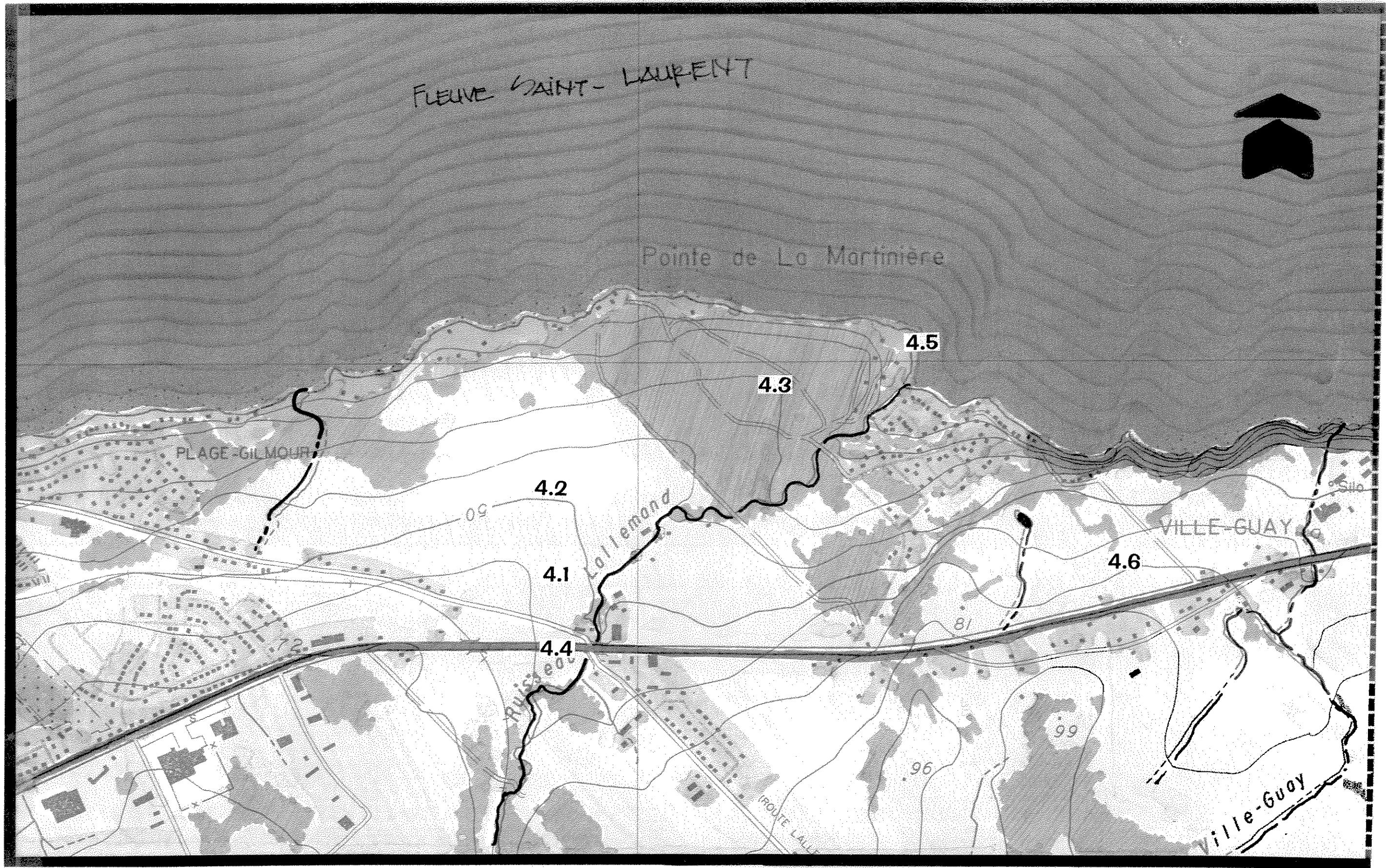
DÉVELOPPEMENT POTENTIEL	ATTRIBUTS DU PAYSAGE	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS D'ACTION À PRIVILÉGIER	REF. UNITÉS DE PAYSAGE
-------------------------	----------------------	-----------------------	-------------------------------	------------------------

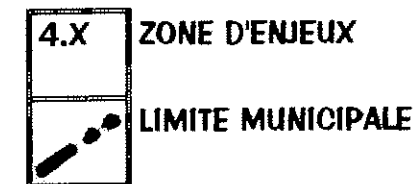
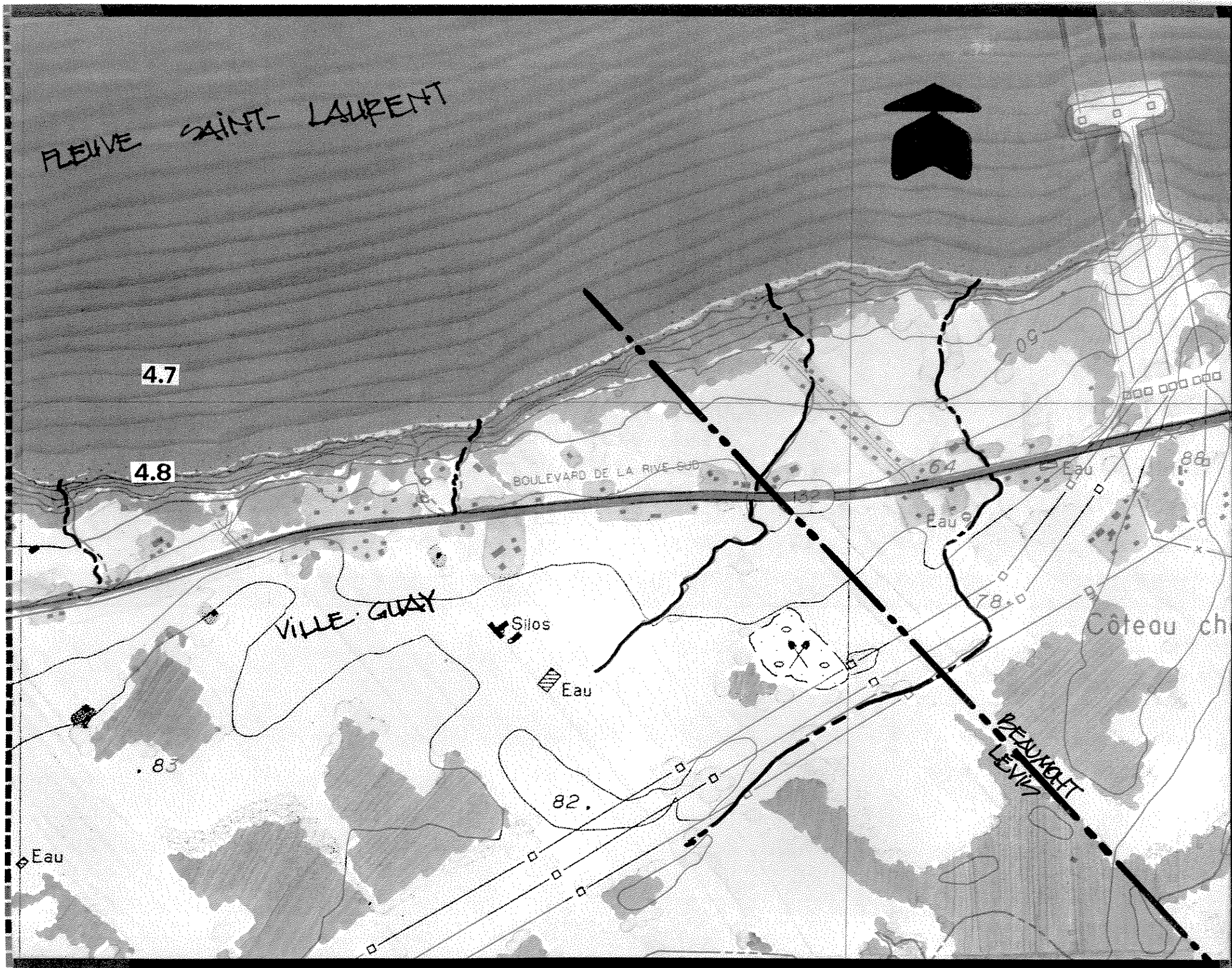
## ZONE D'ENJEUX: Anse-de-La-Martinière (secteur des chalets)

4.5 Fort de la pointe: Modifications des normes d'implantation	Visibilité & lisibilité	Améliorer l'accessibilité visuelle et le partage de la ressource-paysage.	Éviter le déboisement excessif en exigeant que les constructions se confondent dans le couvert forestier existant.	1.4.7
---	-------------------------	---	--	-------

## ZONE D'ENJEUX: Ville-Guay

4.6 Expansion résidentielle de très faible densité	Visibilité & lisibilité	Maintenir l'accessibilité visuelle du fleuve. Préserver le patrimoine rural.	Élaborer un mode d'implantation des bâtiments propre aux terrains en pente en respectant les perspectives visuelles et en ayant comme objectif la conservation de vues d'intérêt panoramiques et pastorales de la ruralité. Limiter la transformation du paysage naturel en évitant les aménagements paysagers à caractère urbain.	1.3.3 1.4.9
4.7 Infrastructures portuaires: Quai en eau profonde	Visibilité & lisibilité	Déterminer le degré d'impact visuel des transformations paysagères.	Analyser la capacité d'insertion du paysage: c'est-à-dire la capacité intrinsèque du milieu à recevoir un nouvel équipement sans en transformer le caractère particulier. L'insertion d'un nouvel élément ne doit pas perturber l'organisation générale du paysage.	1.1.2
4.8 Voie ferrée	Visibilité & lisibilité	Minimiser les impacts environnementaux dont les transformations paysagères.	Éviter toutes interventions humaines telles: coupe d'arbres, excavation au pied de l'escarpement, etc., puisque les falaises sont sujettes à l'éboulement rocheux et toutes infrastructures (voie ferrée, pente,...) pouvant perturber l'estran et les falaises.	1.1.2





ÉTUDE DU PAYSAGE:  
 SECTEUR POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE / VILLE-GUAY  
 (Ville de Lévis)

Carte: Zones d'enjeux-4.B  
 1:10 000  
 Source: MER, 1992, 1:20 000,  
 Québec 21L 14-200-0102

GIRAM  
 Mars 1994

Consultantes:  
 Marie-Michèle Parent  
 & Martine Rochefort

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## CONCLUSION

Nullement exhaustive, la présente étude du paysage tend à faire ressortir certains éléments déterminants de la composition paysagère actuelle.

Élaborée selon une vision globale, cette amorce met en lumière l'importance que revêt tant le paysage interne de ce secteur riverain que le paysage externe (panoramas, morphologie contrastante de la Rive-Nord), ce dernier, lui conférant un caractère d'unicité.

Les qualités visuelles et patrimoniales indéniables de l'un et l'autre de ces paysages accusent une résistance aux changements de par les sensibilités identifiées. Les impacts appréhendés y sont donc élevés dus à l'accessibilité visuelle induite par la morphologie du secteur et son développement extensif, à une faible capacité d'absorption découlant entre autres de ces mêmes observations et à la présence sporadique de végétation mature de même qu'à l'importance de la valeur accordée par le milieu.

Le degré de perception des observateurs constitue également un enjeu considérable et son évaluation dans le cadre d'une étude d'impact, devra s'étendre de l'observation du paysage à tout ce qui pourrait altérer ses qualités intrinsèques.

La fragilité même de ce paysage impose donc l'élaboration judicieuse de normes et mesures de protection et de mise en valeur assurant l'intégrité et la valorisation harmonieuse d'un des derniers espaces riverains à caractère rural de cette qualité.

# ÉTUDE DU PAYSAGE

## BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIÉS EN PLANIFICATION DE PAYSAGE INC. Méthode d'analyse de paysage en milieu naturel; Bibliographie annotée et recommandations. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des territoires fauniques, Québec, 1989, 47p.

ATPE. Résumé du plan de développement touristique, novembre 1988.

ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES. Guide touristique, 1993.

BERNARD, Christiane et al. Les parcs québécois; 7. Les régions naturelles. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 1986, 257p. et 1 carte.

BIGRAS & AL. Le Québec au naturel. 1992

DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS. Analyse des potentiels industriels du secteur Ville-Guay, septembre 1990.

ENVIRAM (1986) INC. Plan directeur d'aménagement de la bordure fluviale. Rapport synthèse, Lévis, septembre 1990.

GIRAM. Mémoires: mai 1987, septembre 1991, octobre 1992; conférence de presse: février 1991.

LABORATOIRE D'AMÉNAGEMENT. Concept d'aménagement de la bande fluviale de la Rive-Sud: Section 5. CRAD, Université Laval, mai 1986.

LE GROUPE VIAU INC. en collaboration avec LE GROUPE CONSEIL ENTRACO INC. (1992), Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de réparation. Pour le service Ressources et Aménagement du territoire, direction Recherche et Encadrements, Vice-présidence Environnement, Hydro-Québec, 325 pages.

MARSAN, A. & ASSOCIÉS. Évaluation environnementale: projet d'aluminerie Pointe-de-La-Martinière, Québec, juillet 1986.

MARTIN, Paul-Louis et André LEPAGE. Patrimoine et paysages naturels, Patrimoine culturel et paysages bâtis de la vallée du Saint-Laurent; Effets environnementaux cumulatifs du plan des installations d'Hydro-Québec: phase 2: Enjeux environnementaux. Hydro-Québec, Montréal, 1989, 76p.

MIA & KLAUS. Le Saint-Laurent. 1984.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport. Service de l'environnement, ministère des Transports, 1985, 57 p. et annexes.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DESJARDINS. Résumé du schéma d'aménagement, février 1989.

PLURAM INC. Plan d'aménagement: complexe industrialo-portuaire de la Pointe de-La-Martinière, Québec, janvier 1987

PORTS CANADA, PORT DE QUÉBEC. Étude de faisabilité pour un aménagement portuaire dans le secteur de la Pointe-de-La-Martinière, Québec, 1986.

ROY, Yvan. Mémoire présenté à monsieur Clément Richard, Ministre des Affaires culturelles du Québec, Lauzon, mars 1985.

VILLE DE LÉVIS. Résumé du plan d'urbanisme: affectation du sol et densité d'occupation, Lévis, novembre 1992.



#1- VUE DEPUIS UN CHALET, SITUÉ À L'EST DES STRUCTURES DÉFENSIVES DATAIT DU DÉBUT DU SIÈCLE ACCESSIBLE PAR LA ROUTE 132, VERS LA PÖINTE DE LA MARTIHIÈRE.



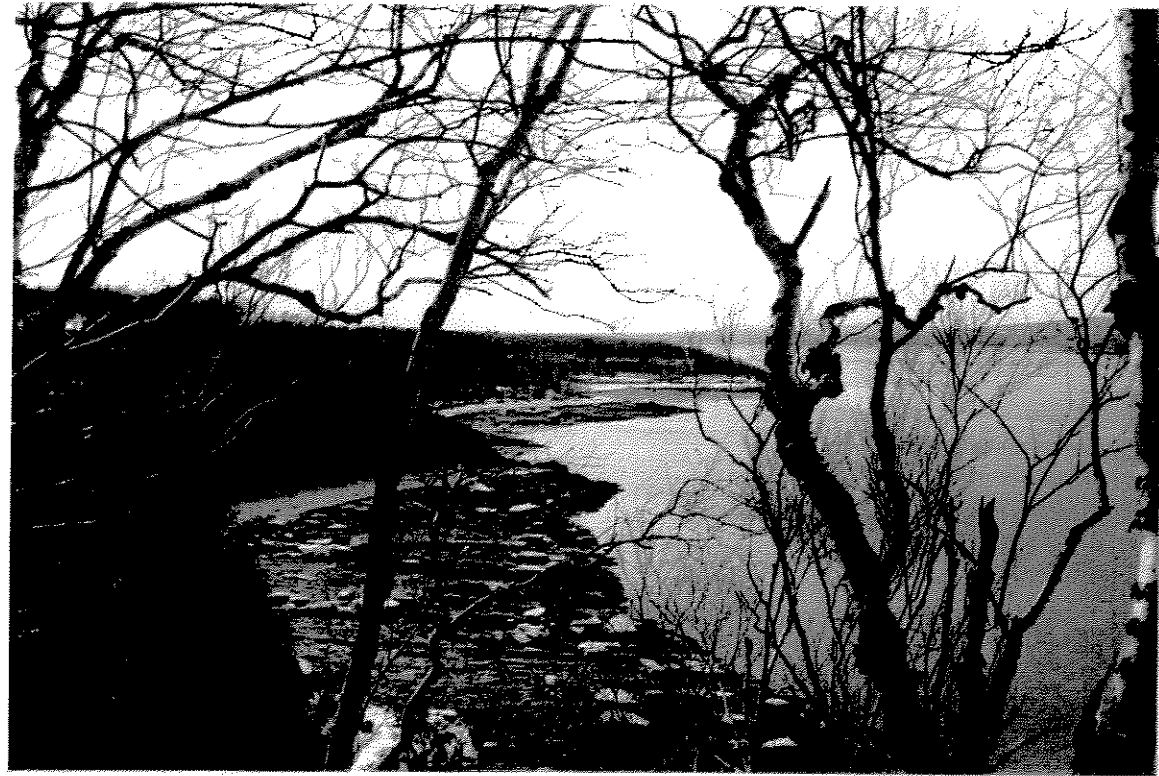
#2- VUE DEPUIS LA FALAISE, À L'ARRIÈRE DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X, VERS LA DERNIÈRE ANSE DU FLEUVE DANS LE SECTEUR VILLE-GUAY (LÉVIS).



#3- VUE PANORAMIQUE DU PAYSAGE RURAL É PASTORAL AVEC DES MAÏSONS ANCESTRALES, DEPUIS LA ROUTE 132, VERS LE FLEUVE L'ÏLE D'ORLÉANS ET LES LAURENTIDES AU LOÏN.

\* SE RÉFÉRER AU PLAN D'ENSEMBLE POUR REPÉRER LE POÏNT DE VUE DES PHOTOS.

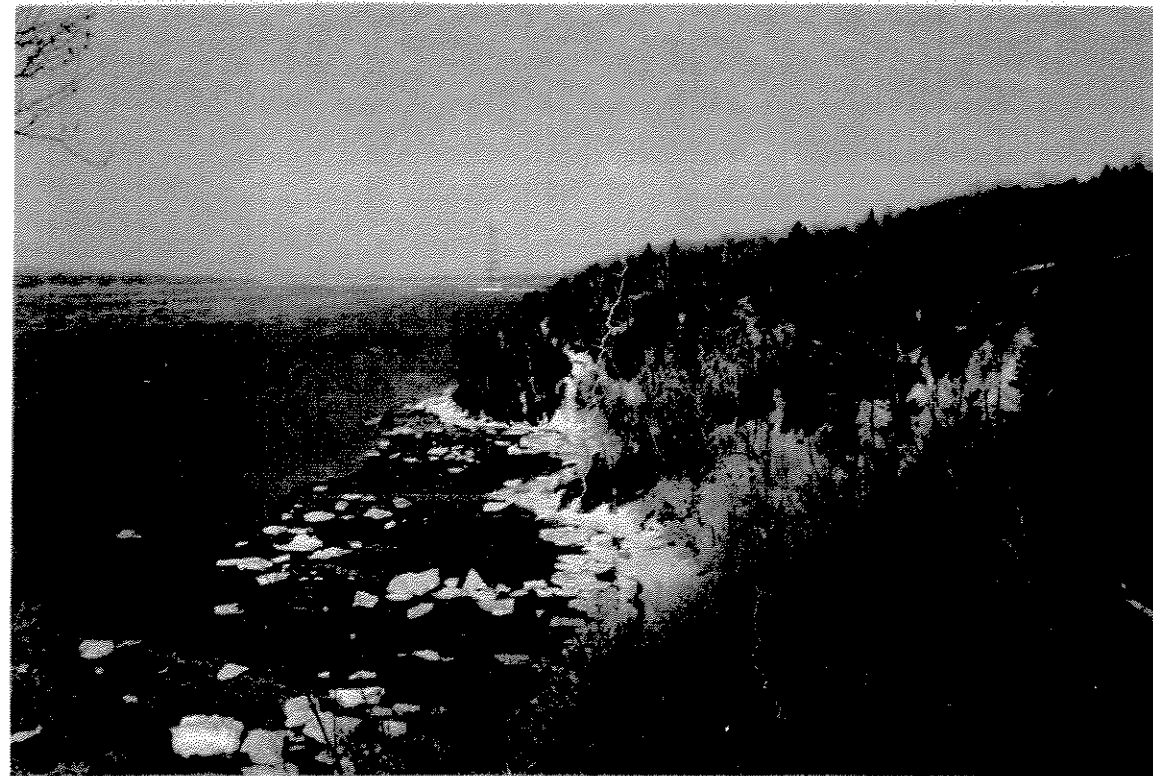




#4



#5



#6